

Ecole Maternelle Jean Verdun

Avenue Ch. De Gaulle

64240 HASPARREN

Tél. 05.59.29.13.05

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/groupe-scolaire-hasparren/>
ce.0641422y@ac-bordeaux.fr

Quelques informations 2021 - 2022



◆ Dossier d'inscription :

Dossier à remplir et à remettre au Service Jeunesse (PIJ).
Dossier municipal fourni en juin.

◆ Assurance scolaire :

En début d'année scolaire, il faudra fournir un justificatif d'assurance.

Cette attestation correspondra à la **responsabilité civile** (*risque de dommages causés par l'élève*) ainsi qu'à l'**Individuelle Accident** (*lorsque l'enfant se blesse seul, en l'absence de tiers*).

L'assurance Individuelle Accident est fortement conseillée car elle est **obligatoire pour toutes les activités que nous organisons en dehors de l'école** (visites, spectacles, sorties, piscine, bibliothèque...).

Vous pourrez utiliser le dépliant MAE fourni à la rentrée ou vous pourrez vous adresser à votre assureur.

◆ Calendrier :

<http://webetab.ac-bordeaux.fr/groupe-scolaire-hasparren/index.php?id=24303>

◆ **EMPLOI DU TEMPS :**

	7h30	8h30	11h30		13h30	16h30	18h30	temps enseignement
lundi	accueil	enseignement	pause méridienne		enseignement		sortie - accueil périscolaire	6h
mardi	accueil	enseignement	pause méridienne		enseignement		sortie - accueil périscolaire	6h
jeudi	accueil	enseignement	pause méridienne		enseignement		sortie - accueil périscolaire	6h
vendredi	accueil	enseignement	pause méridienne		enseignement		sortie - accueil périscolaire	6h

Bilingues : alternance par journée complète (*par ex. lundi en basque, mardi en français, un mercredi en basque puis un mercredi en français*).

Ouverture de l'école maternelle : 8h20-8h30 et 13h20-13h30

◆ **ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE (garderie) :**

- le matin, de 7h30 à 8h20, dans les locaux de l'école maternelle.

- Le soir, de 16h30 à 18h30, l'accueil périscolaire fonctionne dans une salle de l'école maternelle. Noter le nom de l'enfant sur la fiche prévue à cet effet devant chaque *classe* (à côté de la fiche de cantine). Inscription et renseignements au Centre Elgar, Service Jeunesse.

◆ **CANTINE :**

Inscrire au quotidien son enfant sur la liste affichée au mur.

Menu affiché sur le panneau à l'entrée de l'école et sur le site <http://www.ville-hasparren.fr/>

◆ **Fournitures à prévoir :**

- 1 change qui restera dans le cartable (*slip, pantalon, tee-shirt, pull, chaussettes*).
- 1 "doudou" *non musical* et / ou 1 sucette marqués rangés dans un petit sac nominatif de congélation avec un zip (*si l'enfant en a besoin pour le temps de repos*).
- **Pour les enfants de Petite Section**, un verre en plastique rigide type verre à dents (*2 verres pour les bilingues*).
- Un chapeau ou une casquette **qui restera à l'école**.
- 2 boîtes de mouchoirs.
- 1 grande poche en plastique pour le retour des cahiers aux vacances.
- **ASSURANCE : l'attestation de responsabilité civile et de dommages corporels (Individuelle Accident)**

Important : marquez toutes les affaires au nom de votre enfant.

Pour cela, vous pouvez coudre des étiquettes ou noter le nom avec un feutre indélébile sur l'étiquette. Merci.

Privilégier également les chaussures avec des scratches pour favoriser l'autonomie.

Eviter aussi les superpositions de vêtements. Merci.

◆ **RELATION PARENTS - ENSEIGNANTS :**

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.

Les parents pourront rencontrer les enseignants après 11h30 et 16h30 ou sur rendez-vous.

Une réunion d'information sur les apprentissages, les activités pédagogiques et le fonctionnement de l'école aura lieu au mois de septembre.

Informations pédagogiques

A l'école maternelle, les deux objectifs majeurs sont :

le langage et « apprendre à vivre ensemble ».

Tous les apprentissages de base s'acquièrent principalement grâce aux activités de manipulation, au jeu et au langage oral.

Pour construire les apprentissages et donner du sens au travail de classe, les enseignants s'appuient sur la littérature de jeunesse, les thèmes (*Noël, Carnaval...*) et les projets (*rencontres sportives, spectacles, chorale, médiathèque, sorties...*).

Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle.

Les trois années à l'école maternelle (*Petite – Moyenne- Grande Section*) vont également conduire les enfants à devenir autonomes et à préparer leur entrée au CP.

Chaque enseignant vous présentera le programme des apprentissages et le fonctionnement de sa classe lors de la réunion de rentrée en septembre.

Programme d'enseignement de l'école maternelle 2015

L'école maternelle : un cycle unique, fondamental pour la réussite de tous

La loi de refondation de l'École crée un cycle unique pour l'école maternelle et souligne sa place fondamentale comme première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun. Ce temps de scolarité, bien que non obligatoire, établit les fondements éducatifs et pédagogiques sur lesquels s'appuient et se développent les futurs apprentissages des élèves pour l'ensemble de leur scolarité. La mission principale de l'école maternelle est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

L'école maternelle :

- s'adapte aux jeunes enfants
- organise des modalités spécifiques d'apprentissage
- permet aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble

Les cinq domaines d'apprentissage

Les enseignements sont organisés en cinq domaines d'apprentissage :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde

Cette organisation permet à l'enseignant d'identifier les apprentissages visés et de mettre en œuvre leurs interactions dans la classe. Chacun de ces cinq domaines est essentiel au développement de l'enfant et doit trouver sa place dans l'organisation du temps quotidien. Dans la mesure où toute situation pédagogique reste, du point de vue de l'enfant, une situation riche de multiples possibilités d'interprétations et d'actions, elle relève souvent pour l'enseignant de plusieurs domaines d'apprentissage.

Le programme établit, pour chaque domaine d'apprentissage, une définition générale, énonce les objectifs visés et donne des indications pédagogiques de nature à fournir des repères pour organiser la progressivité des apprentissages.

<http://www.education.gouv.fr/cid87300/rentree-2015-le-nouveau-programme-de-l-ecole-maternelle.html>